

## Déclaration de la délégation égyptienne à la séance d'ouverture (Bandung, 18 avril 1955)

**Légende:** Le 18 avril 1955, lors de la séance d'ouverture de la conférence de Bandung, la délégation égyptienne évoque les enjeux du processus de décolonisation et d'autodétermination des pays d'Asie et d'Afrique.

**Source:** Asia-Africa speak from Bandung. Djakarta: THE MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, Republic of Indonesia, 1955. pp. 67-70.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_la\\_delegation\\_egyptienne\\_a\\_la\\_seance\\_d\\_ouverture\\_bandung\\_18\\_avril\\_1955-fr-1edb3a8b-ce97-4945-a8f7-5129cda9ced4.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_delegation_egyptienne_a_la_seance_d_ouverture_bandung_18_avril_1955-fr-1edb3a8b-ce97-4945-a8f7-5129cda9ced4.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

## Déclaration de la délégation égyptienne à la séance d'ouverture (Bandung, 18 avril 1955)

*Monsieur le Président, Messieurs,*

Nous sommes réunis à cette conférence en tant que représentants des pays asiatiques et africains. Il existe une similitude frappante entre les conditions qui prévalent dans nos pays; une similitude qui opère comme une force unificatrice; nous sortons d'une longue période d'influence étrangère, tant politique qu'économique. Nous sommes dorénavant confrontés à des problèmes tels que le développement économique ou la reconstruction politique et sociale. Par conséquent, il n'est pas surprenant que nous nous sentions proches les uns des autres; un état de fait qui trouve son expression dans nos concepts de paix mondiale et de justice internationale.

Monsieur le Président,

L'Égypte, préoccupée par l'urgence et la nécessité de ses réformes économiques et sociales, n'a pas pour autant relégué l'endossement de ses responsabilités internationales à l'arrière-plan à un moment si critique. L'Égypte, qui fut pendant longtemps victime de la domination étrangère, plaide la cause de la liberté et du bien-être social dès qu'elle en a l'occasion et se fait le défenseur du principe de l'autodétermination pour toutes les nations.

Ceci constitue l'une des caractéristiques principales de notre politique étrangère. L'Égypte s'est toujours identifiée par tous ses efforts et ses initiatives visant à garantir aux peuples dépendants la pleine jouissance des droits et des avantages auxquels ils peuvent prétendre en vertu de la Charte des Nations unies.

Par ailleurs, cette Charte mentionne les engagements résolus de la part de l'organisation mondiale et les responsabilités positives de la part de ses membres vis-à-vis des territoires non autonomes. La Charte impose certaines obligations aux puissances administratives, parmi lesquelles celle de favoriser l'autogouvernance sur ces territoires, de tenir dûment compte des aspirations politiques de ses peuples et de les assister dans le développement progressif de leurs institutions politiques. Toutefois, les puissances coloniales ont toujours entravé toute supervision efficace de leur administration des territoires non autonomes. Nous avons lutté et continuerons à lutter pour la stricte application des obligations imposées par cette Charte aux puissances coloniales.

La deuxième caractéristique de notre politique étrangère est notre foi inébranlable dans le nouvel ordre international instauré dans la Charte des Nations unies et le soutien sincère et constant que nous apportons à cette organisation mondiale en laquelle nous voyons un instrument efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la promotion de la prospérité mondiale.

Dans les tensions entre les grandes puissances qui ont malheureusement entravé les progrès accomplis par les Nations unies, l'Égypte a toujours défendu la Charte et ses principes.

Bien que les pays arabes fassent partie de ceux qui ont été le plus désillusionnés par l'échec de cette organisation à agir dans le respect des droits de l'homme, notamment à l'égard des pays d'Afrique du nord et de la Palestine, cela ne nous a pas pour autant conduits à nous en désintéresser, ni à nous dissuader de coopérer dans ses activités ou à affaiblir notre foi en ses nobles principes et desseins.

La troisième caractéristique de notre politique étrangère consiste à élargir le champ de la coopération au

groupe afro-asiatique.

Je suis profondément convaincu que la coopération entre les nations afro-asiatiques peut jouer un rôle-clé dans la diminution des tensions internationales actuelles et la promotion de la paix et de la prospérité mondiales.

Au moment où les Nations unies traversent ce que j'appellerai une crise, cette conférence est porteuse d'une responsabilité tout à fait particulière, en ce sens qu'elle doit rétablir, par des mesures pratiques et des actions concertées, la confiance aux peuples du monde entier dans la réalité d'une justice internationale et l'applicabilité d'une coopération internationale.

Partout dans le monde, on assiste à un sentiment d'insécurité croissant. La crainte d'une guerre est aggravée par le développement des armes de destruction massive capables de provoquer un anéantissement total. Les enjeux sont élevés en termes de survie même de l'humanité.

En vue d'atteindre ce noble objectif, cinq conditions paraissent essentielles: la première est la réussite des efforts que les Nations unies déploient pour régler, limiter et réduire l'ensemble des forces armées et des armements, mais également pour éliminer les armes de destruction massive. C'est avec une prise de conscience douloureuse de la charge extrêmement lourde des armements qui a tendance à faire fléchir l'économie mondiale et qui entrave désespérément le progrès social dans le monde que l'Égypte – et je crois tous les pays représentés ici, et même d'autres pays non représentés ici – espère ardemment qu'il soit rapidement mis fin à cette course aux armements et que le monde sorte bientôt du cauchemar épouvantable que celle-ci occasionne.

Qui plus est, il existe un lien étroit entre l'augmentation du niveau de vie des peuples et la réduction du fardeau que constituent les armements.

Il est également évident que les sciences et technologies modernes, à condition de les utiliser à des fins pacifiques, offrent la possibilité de porter le bien-être de l'espèce humaine à un niveau inégalé. Utilisée à des fins pacifiques, l'énergie atomique offre des opportunités jusqu'ici inouïes, notamment à cette grande majorité de l'humanité qui vit toujours dans la pauvreté, dans les régions économiquement sous-développées de la planète.

La deuxième condition à réunir pour la paix mondiale est l'adhésion par les Nations unies à la Charte et à ses principes. Toutes les décisions et les actions prises par l'organisation mondiale doivent être basées sur cette Charte. Si tel avait été le cas, l'injustice flagrante infligée au peuple de Palestine et l'agression sans précédent perpétrée à son égard n'auraient jamais vu le jour. Permettez-moi simplement d'émettre quelques remarques sur un sujet qui me navre profondément.

Sous les yeux des Nations unies, avec son aide même et l'application de sanctions, le peuple de Palestine a été déraciné et chassé de sa patrie, substitué par une population entièrement importée.

Jamais dans les annales de l'histoire avons-nous assisté à une violation si brutale et immorale des principes humains!

Existe-t-il une garantie pour les petites nations selon laquelle les grandes puissances qui ont pris part à cette tragédie se défendraient de reproduire une nouvelle fois cet acte à l'encontre d'un autre peuple innocent et désemparé?

Il est presque impossible de croire qu'une telle injustice puisse exister au vingtième siècle, à l'âge d'un ordre mondial, et sous les yeux des Nations unies, gardiennes du droit international et de la justice.

Monsieur le Président,

Une condition tout aussi importante pour une paix mondiale est le respect par tous les États de leurs obligations internationales.

Conformément à la Charte des Nations unies et la déclaration universelle des droits de l'homme, le traitement, par tout État, de tout groupe national ou ethnique ne relève plus de la seule juridiction nationale, quand bien même certains États continuent de le prôner. C'est devenu une question de droit international et un sujet qui concerne le monde entier. La discrimination sous toutes ses formes constitue non seulement une violation des obligations qui incombent à un État, mais elle affecte également les relations amicales entre les nations. Il est regrettable que la discrimination raciale soit toujours pratiquée en Afrique du Sud. La Commission des Nations unies chargée d'étudier la situation raciale dans l'Union sud-africaine a décrit cette attitude dans les termes suivants: «La doctrine de la supériorité raciale, sur laquelle reposait la politique de l'apartheid, est scientifiquement fautive, extrêmement dangereuse pour la paix et la sécurité dans le monde et contraire à la dignité et la valeur de la personne humaine».

Monsieur le Président,

Il y a une autre condition à laquelle je souhaiterais faire référence et qui est très souvent négligée, notamment par quelques-unes des grandes puissances. Si les tensions internationales existantes venaient à s'apaiser, il faudrait mettre fin au jeu des pouvoirs politiques dans lequel les petites nations peuvent être utilisées comme des instruments.

L'imposition par les grandes puissances de certaines politiques servant leurs propres intérêts a pour effet dommageable d'isoler les petites nations et d'affaiblir les liens d'unité et de communauté d'intérêts existants entre elles, les faisant tomber sous la domination étrangère.

Les petites nations sont en droit et tenues de jouer indépendamment leur rôle constructif dans l'amélioration des relations internationales et l'apaisement des tensions internationales.

Monsieur le Président,

Dernier point, mais non des moindres, la liquidation du colonialisme, qui a toujours constitué une source de frictions et de tensions. Depuis l'époque de l'expansion coloniale, le problème de la domination coloniale exercée par des puissances étrangères a été à la source de nombreuses guerres.

Nous assistons depuis quelques années à la montée des nationalismes non seulement dans notre partie du monde mais aussi dans diverses parties d'Asie et d'Afrique.

Notre propre expérience nous montre que le nationalisme, lorsqu'il est contrarié, pose des problèmes difficiles; par contre, s'il est traité avec sagesse et réalisme, il répond par l'amitié et la générosité.

Nous espérons beaucoup que ceci sera gardé à l'esprit, le moment venu, pour ces régions du monde où le besoin naturel de nationalisme n'a pas encore été satisfait. Je n'ai guère besoin de souligner le fait que nous vivons désormais à une époque différente et que les peuples se sont éveillés, et rien ne peut endiguer la montée

du nationalisme et du progrès.

À quel titre peut-on accepter le fait que les pays d'Afrique du nord qui, pendant des siècles, furent des nations indépendantes et le berceau de grandes civilisations se trouvent désormais réduites au statut de simples territoires non autonomes? De telles politiques peuvent-elles contribuer à favoriser la paix et la coopération parmi les nations? La plupart des atrocités de la guerre et des conflagrations qui ont infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ont toujours résulté du fait que les bonnes décisions n'ont pas été prises au bon moment.

Monsieur le Président,

Outre le fait qu'elle vise à réduire les tensions existantes, que ce soit dans le monde en général ou dans nos régions respectives, la coopération entre les pays asiatiques et africains peut conduire ces pays représentant les deux plus grands continents du monde et plus de la moitié de l'humanité au progrès et à des niveaux de vie plus élevés.

L'absence de guerres ne suffit pas à elle seule à garantir la paix mondiale. Cela demande des efforts concertés pour créer les conditions nécessaires à une stabilité politique, au développement économique et à une justice sociale, tous ces éléments étant essentiels au développement d'une société mondiale saine.

Monsieur le Président,

La coopération que nous sommes venus promouvoir ici ardemment ne pourra atteindre sa pleine et réelle dimension que si nous croyons tous au respect des principes fondamentaux suivants:

Premièrement: chaque pays a le devoir de respecter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tout autre pays, mais aussi de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires d'autres pays.

Deuxièmement: chaque pays a le droit de choisir librement son système politique et économique.

Guidée par ces objectifs et principes, notre conférence peut sans aucun doute conduire à un accord sur des propositions et mesures concrètes telles qu'elles puissent permettre de se doter d'une structure permanente pour la mise en œuvre de la coopération entre nos pays dans les domaines culturel, économique et social.

Je suis persuadé d'interpréter les désirs de tous nos peuples lorsque j'exprime le souhait ardent que les délibérations de cette conférence puissent marquer un tournant décisif dans le cheminement vers l'amélioration de la situation internationale. Ceci constitue une nouvelle étape décisive dans notre longue quête de paix et de justice.

Je vous remercie.